



TRAITEMENT INJECTEUR GASOIL

I. NOM & REFERENCE :

TRAITEMENT POUR LES INJECTEURS MOTEURS DIESEL
REF 1225
VOLUME NET : 250 ML

II. CARACTERISTIQUES :

Nettoie et lubrifie le système d'injection, supprime les trous à l'accélération, facilite les démarrages favorise les économies de carburants. Contient hydrocarbures aliphatiques C>30%.

III. UTILISATION / MODE D'EMPLOI :

Protège, Nettoie et lubrifie la pompe et les injecteurs.
Compatible "FAP" et injecteurs pompes, HDI, CDI, TDCI, CDI, etc....
Rétablit la forme originale des jets et garantit ainsi une meilleure pulvérisation.
Permet d'obtenir un ralenti stable, évite les accoups à l'accélération, facilite le démarrage à froid.
Protège de l'oxydation. Elimine l'eau de condensation et les fumées importantes.
Assure un rendement optimal du moteur. Compense le manque de lubrification des gazoles désulfurés.

Mode d'emploi:

A la station, verser le contenu du flacon dans le réservoir de carburant avant de faire le plein ou avant de passer le contrôle technique. Renouveler l'opération tous les 4 pleins ou tous les 4000km en cas de fort encrassement. 1 flacon de 250 ml traite jusqu'à 70 litres de carburant.
Pour les moteurs 4 temps diesel à injection classique avec ou sans turbo. Sans danger pour les pots d'échappement catalytiques.

IV. CLASSEMENT FORMULE / PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Xn Nocif -INFLAMMABLE

Contient du Nitrate de 2-Ethylhexyle et naphta lourd hydrotraité.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10 : Inflammable

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.